

# Les Infos de Base

Mercredi 30 octobre 2013  
volume 16, numéro 44  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 44 du 30 octobre 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 21, 22 et entrées en vigueur au 3 novembre 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 novembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 44 du 30 octobre 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 43 du 26 octobre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 novembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 44 du 30 octobre 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 43 du 26 octobre 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 17 septembre 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 22 du 23 octobre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 22 du 23 octobre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 novembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 24 octobre 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 octobre 2013 et contient maintenant 9 344 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Charte de la Ville de Longueuil*, RLRQ, c. **C-11.3**, aa. 15, 17, 18, 18.1, 18.2, 19, 22, 38, ann. B.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, L.Q. 2011, c. 33, aa. 1-8.

*Charte de la Ville de Québec*, RLRQ, c. **C-11.5**, a. 13, ann. B.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, L.Q. 2011, c. 33, aa. 9, 10.

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, RLRQ, c. **R-10**, aa.

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Mise à jour des infobases via l'Internet

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

134, 217, 220.

*Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 9, aa. 54, 57, 58.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, RLRQ, c. **R-12.1**, aa. 196, 204, 207.

*Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 9, aa. 59, 61, 62.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits de l'Agence du revenu du Québec*, RLRQ, c.

**A-7.003**, r. 1, aa. 1.1, intitulé du titre I du livre II, 17, 18-21.3, 21.5-21.8, 22, 24.1, 30, 34.0.1, intitulé de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre I du titre III du livre II, 34.1, 37, 43, 49, 52.1, 53, 54, 58-66, 66.1-66.11, 67-70, 70.1-70.7, intitulé du chapitre IV du titre V du livre II, 71, 72, 73, 74, 74.1-74.4, 78, 79, 83, 84, 85, 86.1, intitulé du chapitre II du titre VI du livre II, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 95.1, 96, 96.1, 96.2, 97, 98, 99, 102, 103, 104, intitulé du chapitre II du titre VIII du livre II.

*Règlement modifiant le Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits de l'Agence du revenu du Québec*, A.M. 2013 du 10-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4814, aa. 1-53.

*Règlement sur les contributions des acheteurs du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec au Conseil de l'industrie de l'érable*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 9.1, titre, aa. 1, 2, 3.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la contribution des acheteurs du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec au Conseil de l'industrie de l'érable*, Décision 10130 du 07-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4829, aa. 1-4.

*Règlement sur la division en groupes des producteurs acéricoles*, RLRQ, c. M-35.1, r. 14, aa. 2, 3, ann. A.

*Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs acéricoles*, Décision 10132 du 18-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4829, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD). Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation

unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [wuala@gaudet.qc.ca](mailto:wuala@gaudet.qc.ca).

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.